



# Au cœur de la politique européenne suisse

Octobre 2020

**Que ce soit dans le domaine économique, de la sécurité ou du tourisme, l'Europe est un partenaire de premier ordre pour la Suisse. Pour que l'étroite collaboration avec les pays européens fonctionne au mieux, elle doit être entretenue de manière continue. Il est par ailleurs nécessaire de défendre de manière efficace les intérêts de la Suisse face à l'Union européenne (UE). Tels sont les défis auxquels est confrontée jour après jour la Direction des affaires européennes (DAE), le centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions de politique européenne.**

L'UE joue un rôle dans quasiment tous les domaines de l'action des gouvernements en Europe. Il n'est pas rare que son action ait des répercussions sur la Suisse. Ainsi, même pour un pays non membre comme la Suisse, les institutions européennes sont des interlocuteurs de premier plan en matière de politique étrangère et économique, soit parce que nos voisins ont transféré entièrement ou partiellement leurs compétences à l'UE, soit parce que, de plus en plus, les sujets de dimension européenne sont coordonnés par l'UE.

Du fait des nombreux domaines dans lesquels l'UE intervient, des services de toute l'administration fédérale cultivent des contacts avec des institutions européennes. Cette implication se retrouve également au niveau des cantons, où les relations avec l'UE sont de plus en plus importantes.

La Direction des affaires européennes (DAE) observe et analyse les évolutions au sein de l'UE et les développements du droit européen ainsi que leurs conséquences pour la Suisse. Elle assume, en outre, un rôle important dans la formulation de la politique européenne suisse vis-à-vis de l'UE et de ses États membres puisque c'est elle qui prépare, en collaboration avec les services spécialisés compétents, les décisions et les négociations. La DAE a également pour mandat d'informer l'opinion sur la politique européenne suisse et l'intégration européenne en général.

## Historique

La DAE a été fondée en 1961 sous le nom de Bureau de l'intégration DFAE/DFE, à une époque marquée par l'instauration d'un nouvel ordre sur le continent. L'Allemagne, la France, l'Italie et les pays du Benelux (Pays-Bas, Belgique et Luxembourg) venaient en effet de créer la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA, 1951), la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEE, 1957) et la Communauté

économique européenne (CEE, 1957), lançant ainsi le processus d'intégration européenne. En réaction à la création de ces organisations, la Suisse et d'autres États fondèrent, en 1960, l'Association européenne de libre-échange (AELE), avec l'objectif de collaborer plus étroitement sur le plan économique, sans pour autant être assujettis à des institutions de droit supranational.

En cette période de changements, les chefs du Département politique (devenu plus tard le DFAE) et du Département de l'économie (devenu plus tard le DEFR), respectivement Friedrich Traugott Wahlen et Hans Schaffner, lancèrent une initiative commune en proposant, dans le cadre des «mesures organisationnelles prises en vue de traiter les problèmes liés à l'intégration», de créer un «Bureau pour les questions d'intégration» chargé de suivre les aspects politiques et économiques de l'intégration européenne. Le Conseil fédéral signa l'arrêté fédéral correspondant le 11 décembre 1961. Cela démontre que, dès le départ, le gouvernement a inscrit l'intégration européenne et ses implications pour la Suisse dans une approche globale, dépassant de loin les questions purement économiques.

L'observation attentive de l'évolution du processus d'intégration européenne montre que le marché intérieur s'est mis en place progressivement, de même que l'Union économique et monétaire. La Confédération a élaboré un étroit réseau d'accords avec l'UE. L'accord de libre-échange de 1972 ainsi que les accords bilatéraux I et II de 1999 et 2004 en constituent les principales étapes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la DAE a succédé au Bureau de l'intégration, sous la forme d'une Direction du DFAE.

## Principales tâches

La Direction des affaires européennes est le centre de compétences de la Confédération pour les questions de politique européenne. Son rôle de coordination est

essentiel: elle assure le relais pour toutes les affaires relevant des relations entre, d'un côté, la Suisse et, de l'autre, l'Union européenne et ses États membres. Ainsi, lorsqu'un office fédéral souhaite prendre contact avec la Commission européenne, cela se passe par l'intermédiaire de la DAE ainsi que de la Mission de la Suisse auprès de l'UE.

Du fait de sa fonction de centre névralgique, la DAE s'est vu confier par le Conseil fédéral trois tâches principales d'observation, de coordination et d'information:

- *observation*: la DAE suit les événements en Europe, les analyse et évalue leurs implications pour la Suisse;
- *coordination et négociation*: la DAE coordonne la mise en œuvre et le développement des relations bilatérales avec les pays européens et avec l'UE; elle prépare les négociations et les conduit en collaboration avec les services compétents en la matière; en outre, elle est l'antenne à laquelle s'adressent les organismes externes à l'administration fédérale (cantons, associations, partis politiques, etc.);
- *information*: la DAE informe le public (médias, population) sur la politique européenne de la Suisse et sur le processus d'intégration européenne.

### Personnel et organisation

Pour accomplir ces trois tâches principales, la Direction des affaires européennes dispose de trois divisions, composée de quelques 50 collaboratrices et collaborateurs.

La Division des affaires économiques sert d'interface pour tout ce qui touche à l'application concrète des accords économiques existants entre la Suisse et l'UE. Elle analyse l'ensemble de la politique économique, financière, monétaire et fiscale de l'UE. La division coordonne également les négociations dans les domaines suivants: libre circulation des personnes, transports, énergie, environnement, agriculture, santé publique, recherche, innovation, astronautique, formation, culture, médias, statistiques, politique régionale.

Le rôle de la Division des affaires politiques consiste notamment à surveiller les activités ainsi que l'évolution politique et institutionnelle de l'Union européenne dans les domaines suivants: politique étrangère et de sécurité commune (PESC), politique européenne de sécurité et de défense (PESD), justice et affaires intérieures, Schengen/Dublin et politique d'élargissement de l'UE. Elle prépare et coordonne les décisions du Conseil fédéral en politique européenne.

La Division Relations bilatérales fixe les lignes directrices de la politique étrangère qui sous-tendent les relations avec les pays voisins ainsi qu'avec les États d'Europe occidentale et centrale, soit les États membres de l'UE, les pays partenaires de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ainsi qu'Andorre, le Saint-Siège, Monaco et Saint-Marin. Elle travaille en étroite collaboration avec les ambassades suisses concernées pour mettre en œuvre l'orientation définie. Partie intégrante de la politique menée à l'égard des pays voisins, les aspects liés aux relations transfrontalières sont dûment pris en compte par la Division Relations bilatérales, qui apporte son soutien notamment aux cantons dans le cadre de la coopération transfrontalière. Rattaché également à la DAE, l'ambassadeur pour la Principauté de Liechtenstein, avec résidence à Berne, s'occupe des relations diplomatiques entre la Suisse et la Principauté.

La section Information assure l'information du public et des médias à travers l'utilisation de différents supports d'informations, la gestion d'un site Internet ainsi que la mise à disposition d'un service de conférences et de renseignement. Elle joue en outre, au sein de l'administration fédérale, un rôle de coordination et de conseil pour tout ce qui a trait à la communication relative aux questions de politique européenne.

La DAE comprend également une section Droit et accords, qui assume, dans tous les dossiers liés à l'Europe, les tâches de coordination et de conseil au niveau juridique pour l'ensemble de l'administration fédérale. Il lui incombe en particulier d'apporter un soutien juridique à d'autres services fédéraux dans les négociations avec l'UE et d'assurer la cohérence des dispositions juridiques horizontales dans les multiples accords bilatéraux qui lient la Suisse à l'UE.

Les cantons participent à la politique extérieure de la Confédération lorsque leurs compétences ou leurs intérêts essentiels sont touchés. Cette participation implique un devoir d'information réciproque de la Confédération et des cantons. Les personnes chargées d'information des cantons présentes au sein de la Direction assurent cet échange d'informations pour tout ce qui touche aux relations avec l'Union européenne. Elles travaillent sur mandat de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

#### Renseignements

Direction des affaires européennes DAE  
Tél. +41 58 462 22 22, [europa@eda.admin.ch](mailto:europa@eda.admin.ch)  
[www.dfae.admin.ch/europe](http://www.dfae.admin.ch/europe)